



Délibération du conseil municipal Séance du 06 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le six mai à vingt heures et zéro minute, le conseil municipal de la commune de Balan, régulièrement convoqué le 30 avril 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Patrick MÉANT, Maire de Balan.

Présents : Yolande AFFRE, Catherine BANCEL FRANGIONE, Noémie BIMOS, Patrick BOUVIER, Pierre BOUVIER, Jean-Pierre BURGHARDT, Véronique DOCK, François FERRETTI, Corinne GAMBA, François GÉRENTET, Jean-Michel HALET, Marie-Claire LIORET, Vincent MAILLET, Patrick MÉANT, Bérengère MULLER, Stéphane PONTHEU, Laurent ROGNARD, Michel TROSSELY.

Excusés

Avec pouvoir: Sébastien BUSSY, conseiller municipal, pouvoir donné à Pi. BOUVIER;
Éliane MARTINS, conseillère municipale, pouvoir donné à C. GAMBA;
Jessie MÉAN, conseillère municipale, pouvoir donné à P. MÉANT;
Valérie VILLARD, conseillère municipale, pouvoir donné à V. DOCK.

Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des collectivités territoriales, Véronique DOCK a été nommée secrétaire de séance.

2025-05-02 : Construction d'un restaurant scolaire Constitution de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment l'article L. 2121-22 ;

Vu la loi n°93-122 du 29 janvier 1993 relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques ;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer la composition de la CAO ;

Vu la délibération n°2020-06-04 du 9 juin 2020 désignant les membres titulaires et suppléants de la CAO ;

Vu l'objet du marché à procédure adaptée (MAPA), soit :

- Fourniture et installation d'un ensemble de bâtiments modulaires à usage de restaurant scolaire ;

Monsieur le Maire propose d'ajouter Madame Véronique DOCK, 1^{ère} adjointe au Maire en charge des affaires scolaires entant que membre titulaire de la CAO dans le cadre du dossier cité ci-dessus.

Vu les compétences et l'expérience professionnelles de Messieurs Laurent ROGNARD et Vincent MAILLET, Monsieur le Maire propose de les ajouter entant que membres titulaires de la CAO dans le cadre du dossier cité ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté, délibéré et voté à l'unanimité,

ARRETE la composition de la CAO pour le dossier :

- Fourniture et installation d'un ensemble de bâtiments modulaires à usage de restaurant scolaire ;

Comme définie ci-dessous :

Accusé de réception en préfecture
001-210100277-20250506-delib_20250502-DE
Date de télétransmission : 12/05/2025
Date de réception préfecture : 12/05/2025

Président	Patrick MÉANT
6 titulaires	3 suppléants
Patrick BOUVIER	Corinne VILLARDIER
Catherine BANCEL-FRANGIONE	Michel TROSSELY
François FERRETTI	Jean-Michel HALET
Véronique DOCK	
Laurent ROGNARD	
Vincent MAILLET	

CHARGE Monsieur le Maire de faire appliquer cette décision.

Nombre de conseillers :

En exercice :22

Présents :18

Votants :22

Le 06 mai 2025

Patrick MÉANT,

Le Maire

